

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
3175 14th Avenue, Unit 1
Canada
1-877-744-0751

SECTION 01: IDENTIFICATION

Identificateur du fournisseur	BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. 3175 14th Avenue, Unit 1 Markham, Ontario Canada L3R 0H1 1-877-744-0751
Identificateur de produit.....	Rouge No Melt Lube
Autres moyens de identification:	Indisponible.
Type de produit	Graisse
Numéro d'urgence.....	CHEMTREC: 800-424-9300
Usage du produit.....	Pour usage professionnel seulement.
Applications industrielles:	Lubrifiants; graisse

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut OSHA / HCS	Bien que ce produit ne soit pas considéré comme dangereux par OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), cette FDS contient des informations précieuses essentielles à la manipulation sûre et utilisation appropriée du produit. Cette FDS doit être conservée et disponible pour les employés et autres utilisateurs de ce produit.
Classification de la : substance ou mélange	Non classés.
Éléments d'étiquetage SGH	
Pictogrammes de danger	N'est pas applicable.
Mot d'avertissement	Pas de mot indicateur.
Mentions de danger	Aucun effet significatif ou danger critique.
Conseils de prudence	
La prévention	N'est pas applicable.
Réponse	N'est pas applicable.
Espace de rangement	N'est pas applicable.
Disposition	N'est pas applicable.
Dangers non autrement : classifié	Aucun connu.

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance / mélange	Mélange
Autres moyens de identification:	Indisponible.
Numéro CAS / autres identificateurs	

Nom de l'ingrédient	%	Numero CAS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au :	60-95	Secret de commerce

Toute concentration indiquée dans une plage sert à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Il n'existe aucun autre ingrédient présent qui, dans les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et, par conséquent, nécessite une déclaration dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont énumérées à la section 8.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

Description des premiers secours nécessaires

oculaires.....	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation.
Par inhalation.....	Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir attention médicale si des symptômes apparaissent.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cutanée.....	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements contaminés et des chaussures. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion.....	Laver la bouche avec de l'eau. Sortez la victime à l'air frais et restez au repos dans une confortable pour respirer. Si du matériel a été avalé et que la personne exposée est conscient, donnez de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf si demandé au personnel médical de le faire. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Effets aigus potentiels sur la santé	
oculaires.....	Aucun effet significatif ou danger critique.
Par inhalation.....	Aucun effet significatif ou danger critique.
Cutanée.....	Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion.....	Aucun effet significatif ou danger critique.
Signes / symptômes de surexposition	
oculaires.....	Pas de données spécifiques.
Par inhalation.....	Pas de données spécifiques.
Cutanée.....	Pas de données spécifiques.
Ingestion.....	Pas de données spécifiques.
Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire, si nécessaire	
Notes to physician	Traiter symptomatiquement. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des intoxications, s'il est volumineux les quantités ont été ingérées ou inhalées
Traitements spécifiques	Pas de traitement spécifique.
Protection des secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée..
Voir Information toxicologique (section 11)	

SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction	
Extinction appropriée médias	Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.
Extinction inappropriée médias	Aucun connu.
Risques spécifiques découlant from the chemical	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Hazardous thermal produits de décomposition	No specific data.
Actions de protection spéciales pour les pompiers	Isolez rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes des environs de l'incident si il y a un feu. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de entraînement.
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome. appareil (ARA) à masque complet fonctionnel en mode pression positive.

SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Pour les non-secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée.. Évacuer les zones environnantes. Gardez le personnel inutile et non protégé de en entrant. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Mettre sur personnel approprié équipement protecteur.
Pour les intervenants d'urgence	Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations dans "Pour non - personnel d'urgence".
Précautions environnementales.....	Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables et les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé des dommages environnementaux pollution (égouts, voies navigables, sol ou air).
Méthodes et matériaux pour le confinement	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

et le nettoyage

Petit déversement

Éloignez les conteneurs de la zone de déversement. Aspirer ou balayer le matériel et le placer dans un désigné, étiqueté conteneur de déchets. Eliminer de via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Grand déversement

Éloignez les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou des zones confinées. Passer l'aspirateur ou balayer le matériel et le placer dans une conteneur à déchets. Éliminer via un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Note: voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives

Conseils généraux hygiène du travail

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Enlevez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant entrer dans les zones de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur l'hygiène. les mesures.

Conditions pour un stockage sûr, y compris tout incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10), des aliments et des boissons. Conserver le récipient bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Exposition professionnelle limits

Nom de l'ingrédient	Les limites d'exposition
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	ACGIH TLV (Etats-Unis, 4/2014). TWA: 5 mg / m ³ 8 heures. Forme: Inhalable fraction NIOSH REL (Etats-Unis, 10/2013). TWA: 5 mg / m ³ 10 heures. Forme: brume STEL: 10 mg / m ³ 15 minutes. Forme: brume OSHA PEL (Etats-Unis, 2/2013). TWA: 5 mg / m ³ 8 heures.

Appropriée contrôles techniques

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants.

Exposition environnementale les contrôles

Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées ils sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certaines les boîtiers, les laveurs de fumée, les filtres ou les modifications techniques de l'équipement sera nécessaire pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant manger, fumer et utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont proches du lieu de travail.

Protection des yeux / du

visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'un risque Cette évaluation indique que cela est nécessaire pour éviter toute exposition aux éclaboussures, brouillards, gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, sauf si

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Irritation / Corrosion
 Conclusion / Résumé
 Peau
 Les yeux
 Respiratoire

Aucun effet significatif ou danger critique.
 Aucun effet significatif ou danger critique.
 Aucun effet significatif ou danger critique.

Sensibilisation

Conclusion / Résumé
 Peau

Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données concernant la sensibilisation de la peau propriétés de ce produit. Sensibilisation non suspectée chez l'homme

Respiratoire

Sensitization not suspected for humans.

Mutagénicité

Conclusion / Résumé

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspectée pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion / Résumé

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspectée pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion / Résumé

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même. Non considéré comme dangereux pour les humains, selon notre base de données.

Tératogénicité

Conclusion / Résumé

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspectée pour l'homme.

Toxicité spécifique pour un organe cible (simple exposition)

Toxicité spécifique pour certains organes ciblés (multiple exposition)

Danger d'aspiration

prénom	Résultat
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur le probable
 voies d'exposition

Voies d'entrée attendues: Orale, Cutané.

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact

Aucun effet significatif ou danger critique.

Inhalation

Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec la peau

Aucun effet significatif ou danger critique.

Ingestion

Aucun effet significatif ou danger critique.

Symptômes liés aux propriétés physiques,
 chimiques et toxicologiques caractéristiques

Oculaires..... Pas de données spécifiques.

Par inhalation..... Pas de données spécifiques.

Cutanée..... Pas de données spécifiques.

Ingestion..... Pas de données spécifiques.

Effets retardés et immédiats mais aussi effets chroniques de court et long terme

exposition à court terme

Effets immédiats potentiels

Indisponible.

Effets retardés potentiels

Indisponible.

Exposition à long terme

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets immédiats potentiels	Indisponible.
Effets retardés potentiels	Indisponible.
Effets chroniques potentiels sur la santé	
Conclusion / Résumé	Aucun effet significatif ou danger critique.
Générale	Aucun effet significatif ou danger critique.
Cancérogénicité	Aucun effet significatif ou danger critique.
Mutagénicité	Aucun effet significatif ou danger critique.
Tératogénicité	Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets sur le développement	Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets de fertilité	Aucun effet significatif ou danger critique.
Mesures numériques de toxicité Toxicité aiguë estimations	Indisponible.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité	
Conclusion / Résumé	Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même.
Persistence and dégradability	
Conclusion / Résumé	Ce produit n'a pas été testé pour la biodégradation. Ne devrait pas être rapidement dégradable.

Nom du produit / ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Graisse rouge sans fonte	-	-	Pas facilement

Potentiel bioaccumulatif	Indisponible.
Mobilité dans le sol	
Partition sol / eau coefficient (Koc)	Indisponible.
Autres effets indésirables	Aucun effet significatif ou danger critique.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Disposition de ce produit, les solutions et les sous-produits doivent à tout moment être conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et sur l'élimination des déchets les exigences des autorités locales régionales. Éliminer les excédents et les produits non recyclables par un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être éliminés sans être traités dans les égouts, à moins d'être totalement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage devraient être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
------------------------	--

SECTION 14: INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

	DOT Classification	TDG Classification	Mexico Classification	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro UN	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Nom d'expédition UN	-	-	-	-	-	-
Classe (s) de danger pour le transport	-	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-	-
Danger environnement	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Information additionnel	-	-	-	-	-	-

Précautions spéciales pour l'utilisateur	
Transport dans les locaux de l'utilisateur:	toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

debout et sécurisé. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire dans le cas d'accident ou de déversement

Transport en vrac selon à l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC Indisponible.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale américaine	TSCA 8 (a) CDR Exempté / Exemption partielle: Indéterminé Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus..
Loi sur la qualité de l'air, article 112 : (b) b) Air dangereux Polluants (PAD))	Non listé
Loi sur la qualité de l'air, article 602 Substances de classe I	Non listé
Loi sur la qualité de l'air, article 602 Substances de classe II	Non listé
DEA List I Chemicals (Produits chimiques précurseurs)	Non listé
DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)	Non listé

SARA 302/304
Composition / Information sur les composants: Aucun produit trouvé.

SARA 304 RQ N'est pas applicable.

SARA 311/312
Classification N'est pas applicable.
Composition / Information sur les composants: Aucun produit trouvé.

SARA 313

	Nom du produit	Numero CAS	%
Formulaire R - Déclaration exigences	Aucune substance répertoriée		
Notification du fournisseur	Aucune substance répertoriée		

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie ou redistribution de la FDS doit inclure copie et redistribution de la notification jointe aux copies du SDS redistribuées ultérieurement.

Réglementation de l'Etat Déclaration des substances cancérogènes dans le Connecticut	Aucun des composants n'est répertorié.
Enquête sur les matières dangereuses dans le Connecticut	Aucun des composants n'est répertorié.
Substances de la Floride	Aucun des composants n'est répertorié.
Illinois Chemical Safety Act	Aucun des composants n'est répertorié.
Illinois Toxic Substances Divulgation à un employé	Aucun des composants n'est répertorié.
Acte Louisiane Reporting	Aucun des composants n'est répertorié.
Louisiana Spill	Aucun des composants n'est répertorié.
Massachusetts Spill	Aucun des composants n'est répertorié.
Substances du Massachusetts	Aucun des composants n'est répertorié.
Michigan Critical Material	Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans le Minnesota	Aucun des composants n'est répertorié.
Déversement du New Jersey	Aucun des composants n'est répertorié.
Loi sur la prévention des catastrophes toxiques dans le New Jersey	Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans le New Jersey	Aucun des composants n'est répertorié.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

New York Substances
extrêmement dangereuses Aucun des composants n'est répertorié.
Déclaration des rejets
de substances toxiques à New York Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses RTK de Pennsylvan Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans le Rhode Islar Aucun des composants n'est répertorié.

California Prop. 65

AVERTISSEMENT: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

Nom de l'ingrédient	Cancer	Reproductrice	Pas de risque significatif niveau	Maximum dosage acceptable niveau
silice cristalline, non respirable	Oui	non	non	non

Réglementation internationale

Tableaux des listes de la Convention sur les armes chimiques I, II et III Non listé.

Produits chimiques

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E) Non listé.

Listes internationales

nationale inventaire

Australie Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

L'Europe Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon Non déterminé.

Malaisie Non déterminé.

Nouvelle-Zélande Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada Classe D-2A: Matière causant d'autres effets toxiques (Très toxique).

Listes canadiennes

Canadian NPRI Les composants suivants sont répertoriés: Zinc (et ses composés)

Substances toxiques au sens de la CEPA Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada; DSL / NDSL Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés. et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Système d'information sur les matières dangereuses (U.S.A.)

santé 1

inflammabilité 1

dangers physiques 0

Association nationale de protection contre l'incendie (U.S.A.)

santé 1

inflammabilité 1

instabilité / réactivité 0

spécial

L'histoire

Date d'édition / Date de révision 13 janvier 2017

Date de publication précédente Aucune

Version 1

Clé des abréviations ETA = Estimation de la toxicité aiguë 1
FBC = facteur de bioconcentration

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association du transport aérien international

IBC = Conteneur de vrac intermédiaire

IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales

LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, modifiée par le protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)

ONU = Nations Unies

Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes.

Cependant, ni le fournisseur

susmentionné, ni aucune de ses filiales, n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues aux présentes.

La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

Avis au lecteur